

DECRET N° 77/440 du 30/8/77

Visé le 12/11/77
sous le n° 151
AC-DAF

portant reclassement de M. BEMBA Gaspard,
Assistant de Physique-Chimie, service à
l'Université Marien NGOUABI

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

- DGT
- VU l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
 - VU l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 ;
 - VU l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 ;
 - VU la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - VU l'Arrêté 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - VU l'Ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université Marien NGOUABI ;
 - VU le Décret 76/439 du 16 novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
 - VU le Décret 75/489 du 14 novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
 - VU le Décret 75/490 du 14 novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
 - VU le Décret 76/193/INT-DGT-DCCPCE du 2 juin 1976 portant reclassement et nomination de M. MBEMBA Gaspard en qualité de Professeur Certifié de 5ème échelon ;
 - VU le Décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

Article 1er.- La situation administrative de M. MBEMBA Gaspard, Assistant de Physique-Chimie, en service à l'Université Marien NGOUABI est révisée comme suit :

Ancienne situation	Nouvelle Situation
Professeur de CEG de 4ème échelon, indice 940 p/c du 1/12/75, reclassé Professeur Certifié de 4ème échelon indice 1110 - ACC néant	Titulaire d'une Maîtrise délivrée par l'Université de Nantes le 19/6/74, est recruté à l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant de 5ème échelon, indice 1240 p/c du 5/1/76
Bénéficie d'une bonification d'un échelon, est reclassé au 5ème échelon de son grade, indice 1240 p/c du 5/1/76.	

IK

.../...

Article 2... Le présent Décret qui prend effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 5 janvier 1976 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE le 30 Août 1977

par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan

Commandant Louis SYLVAINE-GOMA

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

Le Ministre de l'Education
Nationale

Alphonse MOUSSOU-POUATI

A. NDINGA

Le Ministre des Finances

Henri LOPEZ

AMPLIATIONS :

JORPC	1
PM/CAB	2
MEN/CAB.....	2
DGT/DCGPCE.....	2
DAAF	3
SGCM/BC	5
Rectorat	1
Vice-Rectorat	1
Secrégal	1
D.A.B.D	4
AC-DAF	3
Comptabilité	2
Intéressé	1
Chrono (Université)	5